

M. Perrault: Il n'existe aucune unité dans le parti du député.

M. Peters: Je connais M. Forsey depuis bien des années et les remarques de mon collègue sont tout à fait exactes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Skeena.

M. Howard (Skeena): Ce que j'essaie de faire comprendre, c'est qu'aucun député n'a le monopole exclusif du souci du bien-être au Canada, et cela s'applique aussi aux secrétaires parlementaires. On ne devrait pas donner libre cours à l'expression de sentiments de dédain simplement à cause d'une opinion donnée sur une question aussi fondamentale et essentielle que celle-ci. Tout d'abord, nous avons à cœur de voir revenir sains et saufs M. Cross et M. Laporte. Nous tenons aussi à récupérer les explosifs, les fusils, les munitions et les autres armes détenues par le FLQ et d'autres insurgés.

Il y a pourtant un aspect de cette question qui change la situation et provoque un certain étonnement. Le ministre de la Justice et le solliciteur général, d'après leur connaissance du droit criminel et de la façon dont la police travaille, conviendront sans doute avec moi de ce que je vais dire. Si les membres de ce que j'appellerai le milieu interlope ou si des gangsters avaient enlevé MM. Cross et Laporte, ou qui que ce soit d'autre, il aurait suffi de quelques jours à la police pour découvrir les criminels. La police a recours à des informateurs pour savoir ce qui se passe dans le monde interlope. Sa méthode consiste à entrer en rapports avec des informateurs et à conclure des ententes avec eux. En échange de renseignements sur certains délits graves, elle a tendance à se montrer moins sévère à l'égard d'individus accusés d'infractions moindres. Elle le fait pour celui qui la renseigne. Par ces renseignements, elle parvient à savoir où se trouvent certains criminels, où sont cachés des marchandises volées, et ainsi de suite. Cet aspect de la question justifie un certain étonnement.

Qu'est-ce qui s'est déréglé dans le travail normal et efficace des forces policières chargées de recueillir des renseignements concernant les activités dont nous parlons en ce moment? A mon sens, cette panne montre mieux que tout autre indice que les ravisseurs constituent un groupe séditieux extrêmement bien entraîné et organisé et que leur mentalité ne ressemble pas à celle des criminels que ce soit à Montréal, Vancouver ou ailleurs. Nous ne savons pas, en fait, si MM. Cross et Laporte sont encore au Canada présentement. C'est là une question à se poser.

D'autre part, des faits récents donnent à penser que les autorités savent peut-être où ils se trouvent. A n'en pas douter, ces faits laissent soupçonner que l'impression donnée par le premier ministre Thatcher, soit que les autorités savent qui sont les ravisseurs, repose sur quelque chose de concret. Je vois que le ministre de la Justice me lance un regard scrutateur. Je me permets de noter que je ne suis pas responsable de ce qu'écrivent les journaux. J'ai seulement fait allusion à ce que le premier ministre Thatcher aurait dit. Il aurait dit—oui, il a parlé à un ministre fédéral qui lui a dit cela—que le gouver-

nement d'Ottawa connaissait l'identité des ravisseurs. Le ministre de la Justice hoche la tête. Je m'excuse; j'interprète mal ce qu'un hochement de tête veut dire. En tout cas, le premier ministre Thatcher l'a dit. Il est impossible de savoir s'il parle en connaissance de cause en l'occurrence. Mais il me semble qu'il y a quelque chose de louche dans les activités des forces policières bien organisées. Il y a quelque chose de louche dans le fait que la police de Montréal ou la Sûreté provinciale du Québec n'ont donné aucune indication ni communiqué quoi que ce soit depuis plusieurs jours sur l'endroit où se trouve MM. Cross et Laporte, s'ils sont encore au pays, encore au Québec, ou s'ils sont encore vivants. Nous avons là une situation qui doit nous inquiéter.

Le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de l'Expansion économique régionale, (M. Marchand), le ministre du Travail et autres ont dit que le gouvernement était en possession de renseignements qui ont nécessité son initiative, de renseignements qui exigeaient le recours à la loi sur les mesures de guerre. On demande maintenant au Parlement de s'associer au gouvernement et de la sanctionner sa mesure. On nous demande de le faire sur la foi d'une simple déclaration; on nous demande d'avoir confiance en ce que le gouvernement a dit être la bonne marche à suivre. Nous l'ignorons parce que personne ne nous a encore appris ce qu'étaient ces renseignements ou encore à quel point la situation était critique. Puisque le premier ministre et le gouvernement avaient raison de croire qu'une situation tellement grave existait qu'il fallait prendre des mesures aussi exceptionnelles que la suppression des libertés civiles de tous les Canadiens d'une extrémité à l'autre du pays, et non pas seulement des membres et des partisans du FLQ, et puisque le gouvernement a demandé au Parlement de prendre part à la décision, il me semble qu'il aurait dû prendre ses dispositions et choisir des députés des autres partis présents à la Chambre, les mettre dans le secret.

Mais on n'a pas procédé de cette façon. Le gouvernement nous demande tout simplement d'avoir confiance en lui. «Nous savons ce que nous faisons et tout ira pour le mieux», nous dit-il. Je ne crois pas que ce soit suffisant. On ne devrait pas nous saisir d'une question aussi importante de cette façon. Je pourrais ajouter en à-côté, pour replacer la question dans son contexte, que la décision de recourir à la loi sur les mesures de guerre se fonde—et je pense que ceci est fondamentalement exact—sur l'une des dispositions de la Déclaration des droits. Quand celle-ci a été présentée au Parlement par les conservateurs, qui détenaient alors le pouvoir, ces derniers ont demandé au Parlement de modifier la loi sur les mesures de guerre et de l'insérer dans la Déclaration des droits.

• (6.10 p.m.)

Le Parlement a accepté à l'unanimité. C'est en vertu de cet article de la Déclaration des droits présenté par le gouvernement conservateur que le gouvernement actuel a pris l'initiative qu'il a prise. Il est assez bizarre de voir le même personnage, qui était premier ministre à cette époque et était autorisé à prendre les mesures de protection qu'il voulait à l'égard de la loi sur les mesures de guerre, se plaindre de l'initiative prise maintenant en vertu d'une mesure dont il avait lui-même établi la base.

[M. Peters.]